

SOS LM H 27/22

76

(1939)

A

Relations de la S.N.C.F. avec la carrière de la Gouraudière

Lettre du Ministre de l'Economie Nationale à la S.N.C.F. 11. 7.39
Réponse de la S.N.C.F. au Ministre de l'Economie Nationale 31. 7.39

Relations de la S.N.C.F. avec la carrière de la Gouraudière

D 709/52

31 juillet 1939

C O P I E

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 11 juillet, vous avez bien voulu me faire part d'une communication de M. TINGUY du POUET, relative aux conditions dans lesquelles serait assuré par la S.N.C.F. l'approvisionnement en pierres de la Région de l'Ouest.

Selon M. TINGUY du POUET, la plupart des marchés seraient passés avec la Carrière de La GOURAUDIERE, au détriment des autres carrières de la Région Ouest.

Il est exact que le Réseau de l'Etat avait été conduit à passer avec la Carrière de la GOURAUDIERE un important marché de longue durée, à un moment où les charges du trafic sur la ligne Paris-Bordeaux appelaient une mise en état du ballast de cette ligne à brève échéance. Il était alors de bonne politique de s'assurer des ressources régulières du ballast à portée de cette ligne; la Carrière de La GOURAUDIERE était pour cela particulièrement bien placée et le prix qu'elle a consenti était avantageux pour l'époque.

Depuis la création de la S.N.C.F., le détournement du trafic Paris-Bordeaux par la grande artère du Sud-Ouest a enlevé à ces travaux leur caractère d'actualité et restreint le champ d'action de la Carrière de La GOURAUDIERE.

La S.N.C.F. n'en a pas moins respecté les engagements pris vis-à-vis de cette carrière en faisant appel à elle pour l'approvisionnement des chantiers situés dans le voisinage, mais elle n'a pas, pour autant perdu de vue les intérêts des autres carrières de la Région. On ne peut, en effet, attribuer aux commandes à la GOURAUDIERE un caractère d'exclusivité, puisque sur une fourniture totale de 400.000 tonnes environ, pour la Région de l'Ouest en 1939, 70.000 tonnes seulement auront été fournies par La GOURAUDIERE, le reste ayant fait l'objet d'un appel d'offres général.

Le même souci d'équité nous guidera pour l'attribution des commandes en l'année 1940.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Le Président du Conseil d'Administration,
signé : GUINAND.

Monsieur Raymond PATENOTRE,
Ministre de l'Economie Nationale, Présidence
du Conseil, Service du Contrôle des Marchés
Administratifs, 57, rue de Varenne - PARIS -

Paris le 11 juillet 1939

PRESIDENCE DU CONSEIL

—
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

—
Service du contrôle
des Marchés Administratifs

—
Monsieur le Président,

M. de TINGUY DU POUET, Député, Vice-Président de la Commission de la Chambre des Députés, vient d'appeler mon attention sur les conditions dans lesquelles seraient actuellement passés les marchés de la S.N.C.F. pour l'approvisionnement en pierres de la région Ouest.

La plupart de ces marchés seraient passés avec les carrières de la Couraudière au détriment des autres carrières de la région Ouest, dont certaines vont se trouver dans l'obligation de cesser leur exploitation bien qu'ayant été classées parmi les carrières dont le fonctionnement doit être maintenu pour la Défense Nationale.

Les achats presque exclusifs de matériaux en provenance des carrières de la Couraudière ne se justifieraient ni par la qualité de ces matériaux ni même par leur prix de revient car certaines autres carrières de la région pourraient livrer leurs produits dans des conditions plus avantageuses pour la S.N.C.F.

Je vous serais très obligé de vouloir bien faire procéder à une enquête sur cette affaire et m'indiquer s'il vous est possible d'inviter vos services à envisager une répartition plus équitable de leurs commandes entre les producteurs intéressés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : Raymond PATENOTRE

Monsieur GUINAND,
Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.